



Formations
Des
Élus de la
Lozère

FORMATIONS DES ÉLUS DE LA LOZÈRE



CENTRE DE GESTION DE LA
FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE LOZÈRE



ASSOCIATION DES MAIRES, ■
ADJOINTS, ÉLUS DE LA LOZÈRE

Partenariat entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de la Lozère et l'Association des Maires, adjoints, élus de la Lozère

QUELS DROITS POUR LES ÉLUS ?

L'ordonnance du 20 janvier 2021 vient faire évoluer le Droit Individuel à la Formation des élus locaux. Les droits seront comptabilisés en Euros et non plus en heures. Un élu sera crédité de 400 € / an sur son compte formation. Ce montant sera cumulable dans la limite d'un plafond de 700 €.

Pour tout élu ayant déjà validé une session de formation d'une valeur de 400€, il lui est rendu possible d'assister gratuitement aux autres formations de l'année 2022. Opération sous réserve des capacités d'accueil du CDG48.

L'INSCRIPTION AUX FORMATIONS

L'inscription aux formations se fera directement sur la plateforme à partir du 6 janvier 2022 :

www.moncompteformation.gouv.fr

Onglet → Mon Compte Elu

LES SESSIONS DE FORMATION

Les formations se dérouleront au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Lozère au 11 Bd des Capucins à Mende.

Les sessions de formation sont limitées à 15 participants maximum (arrêté du 12 juillet 2021)

Les frais de transport / hébergement / restauration ne sont pas pris en compte dans le coût de la formation. Ils pourront faire l'objet d'un remboursement à l'issue de la formation à partir d'un formulaire de contact mis à disposition dans l'espace « Mon Compte Élu ».

Des plateaux repas seront proposés aux élus le jour de la formation.

LE CALENDRIER DES FORMATIONS

FORMATIONS	DATES FORMATION	HORAIRES
Élaboration du budget	10 mars 2022	9h - 12h 13h30 - 16h30
Fiscalité directe locale	18 Mars 2022	9h - 12h 13h30 - 16h30
Améliorer l'habitat dans ma Commune	19 Avril 2022	9h - 12h 13h30 - 16h30
Optimisation et organisation du travail	15 Juin 2022	9h - 12h 13h30 - 16h30

FORMATION À VENIR 2^e SEMESTRE 2022	<ul style="list-style-type: none">• <i>Marchés Publics : MAPA</i>• <i>Passage à la M57</i>• <i>Gestion du patrimoine</i>• <i>Évaluation des risques</i>
FORMATION À VENIR EN 2023	<ul style="list-style-type: none">• <i>Législation funéraire</i>• <i>Gestion des conflits</i>• <i>Pouvoir de Police / compétence de l'OPJ</i>• <i>Voirie et chemin communaux</i>• <i>Eau et assainissement</i>